

Article 29 du Règlement

OPPOSITION À LA TAXATION DES ALIMENTS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Conformément à l'article 106 du Règlement, monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui fait suite à toutes celles que j'ai déposées à la Chambre au cours des quatre ou cinq dernières semaines. Les soussignés souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief commun.

Attendu que le gouvernement fédéral a imposé aux contribuables canadiens, depuis septembre 1984, 25 nouvelles taxes ou augmentations de taxes déjà existantes dont certaines s'appliquent aux articles médicaux et dentaires, friandises, bonbons, boissons gazeuses; que le gouvernement fédéral dans son projet de réforme fiscale étudie la possibilité de faire subir aux contribuables canadiens une taxe généralisée sur les biens et services, incluant la nourriture; que la nourriture constitue un élément vital de la vie quotidienne et que l'imposition de cet article aurait pour effet de pénaliser sérieusement différentes catégories de contribuables, notamment les personnes âgées et les familles, les chômeurs, les contribuables à faible et moyen revenus, les jeunes. A ces causes, ils demandent humblement que le Parlement rejette toute mesure qui aurait pour effet d'instaurer une taxe de vente sur les produits alimentaires.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—LA LIVRAISON DU COURRIER DANS LES NOUVEAUX QUARTIERS

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter aujourd'hui une pétition dûment certifiée que nous envoyait quelque 220 habitants de York-Scarborough pour exhorter la Société canadienne des postes à rétablir le service de distribution du courrier à domicile dans les nouveaux quartiers.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, je suis ravi d'annoncer à la Chambre que nous répondrons aujourd'hui à la question n° 174.

[Texte]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—LES SOMMES DÉPENSÉES DURANT LA GRÈVE

Question n° 174—**M. de Jong:**

Combien la Société canadienne des postes a-t-elle dépensé durant la grève des facteurs pour a) les frais de taxi et de location de fourgonnettes pour transporter des travailleurs de remplacement, b) la rémunération totale des travailleurs de remplacement, y compris les services de gestionnaires, c) les mesures de sécurité supplémentaires, d) les frais de logement des gestionnaires, e) les entrepôts supplémentaires, f) les frais de transport des gestionnaires?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): La Société canadienne des postes m'informe comme suit:

Nous ne disposons pas à l'heure actuelle des renseignements demandés. Les renseignements ayant trait aux dépenses encourues suite à la grève des facteurs seront inclus dans le prochain rapport annuel de la Société. Ce rapport sera rendu public à la fin de l'année financière 1987-1988.

[Traduction]

M. Lewis: Je demande que toutes les autres questions restent au Feuilleton.

M. le Président: Les autres questions vont-elles rester au Feuilleton?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

M. le Président: Les avis de motions sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTIONS D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

LA SÉCURITÉ DES CANADIENS

M. le Président: Passons aux demandes présentées aux termes de l'article 29 du Règlement.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, aux termes des dispositions de l'article 29 du Règlement, je demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre en vue de discuter d'une affaire importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir les révélations récentes faites au sujet du Service canadien du renseignement de sécurité.

La suite d'informations divulguées ces derniers jours au sujet de l'infiltration par le SCRS d'organismes démocratiques canadiens, et notamment du mouvement syndical, des groupes de défense de la paix ainsi que des partis politiques légaux, soulève de sérieux problèmes que la Chambre doit examiner d'urgence.

En outre, le SCRS a déjà fait manqué gravement à ses obligations en matière de contre-terrorisme, et notamment au sujet de la catastrophe aérienne d'Air India et parce qu'il n'a pris aucune mesure pour protéger un ministre du Cabinet du Punjab en visite.

Étant donné la série d'événements qui se sont produits et la nécessité de débattre d'urgence ce problème, compte tenu de vos décisions précédentes au sujet de demandes semblables présentées aux termes de l'article 29 du Règlement, monsieur le Président, j'espère que la Chambre pourra tenir ce soir même un débat d'urgence sur cette question grave et importante qui porte atteinte aux libertés civiles de tous les Canadiens.

● (1530)

M. le Président: Je tiens à remercier le député de Burnaby (M. Robinson) d'avoir porté cette question à l'attention de la Chambre. Comme je l'ai déjà dit, c'est une affaire importante.